



**ÉGYPTE**  
monde arabe

## Égypte/Monde arabe

27-28 | 1996  
Les langues en Égypte

---

# Les usages linguistiques des Arméniens en Égypte au XIXe siècle

Anne Le Gall-Kazazian

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ema/1938>

DOI : 10.4000/ema.1938

ISSN : 2090-7273

### Éditeur

CEDEJ - Centre d'études et de documentation économiques juridiques et sociales

### Édition imprimée

Date de publication : 31 décembre 1996

Pagination : 213-252

ISSN : 1110-5097

### Référence électronique

Anne Le Gall-Kazazian, « Les usages linguistiques des Arméniens en Égypte au XIXe siècle », *Égypte/Monde arabe* [En ligne], Première série, Les langues en Égypte, mis en ligne le 08 juillet 2008, consulté le 20 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/ema/1938> ; DOI : 10.4000/ema.1938

---

Ce document a été généré automatiquement le 20 avril 2019.

© Tous droits réservés

---

# Les usages linguistiques des Arméniens en Égypte au XIXe siècle

Anne Le Gall-Kazazian

---

- 1 La présente étude permet de mettre en valeur, d'éclairer ce qui, bien souvent, est laissé dans l'ombre, ce qui ne fait pas partie des conclusions de la recherche mais de son échafaudage. Les sources sont en effet d'abord considérées comme pourvoyeuses d'information ; pourtant, les informations ne sont dégagées qu'à partir d'une langue qui fait perpétuellement obstacle, écran. C'est la langue dans laquelle s'écrivent au quotidien les registres, la correspondance et, de manière plus emphatique, les inscriptions funéraires et les mémoriaux, qui est ici examinée.

## Les arméniens d'Égypte au XIX<sup>e</sup> siècle

- 2 Une présence ancienne, bien que discontinue, d'Arméniens est attestée en Égypte au moins depuis le XX<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Au tout début du XIX<sup>e</sup> siècle (1802) vivaient au Caire entre 50 et 60 familles arméniennes<sup>2</sup>. Une nouvelle vague d'immigration a lieu à cette période. Après l'arrivée, en 1795<sup>3</sup>, d'un premier petit groupe, presque uniquement en provenance de Constantinople, c'est entre 1810 et 1820 que s'installent, au Caire principalement, la majorité des immigrants. En 1846, d'après les chiffres du recensement égyptien, les Arméniens sont 1 100 environ – 850 au Caire et 250 à Alexandrie. Ils étaient probablement plus nombreux vingt ans auparavant. En effet, d'après les registres de décès, les immigrants ont été largement décimés par les épidémies de peste et de choléra du début du siècle, surtout celles de 1831 et 1835.
- 3 L'immigration est le fait d'individus ou, plus souvent encore, de petits noyaux familiaux, ce qui explique la diversité et la quantité de « patries » d'origine nommées dans les registres de baptêmes, mariages et décès. La quasi totalité de la superficie de l'Empire ottoman y est représentée avec de grandes inégalités entre les régions ou villes de provenance. La répartition des immigrants peut, malgré cette extraordinaire diversité, se décomposer selon deux grands groupes : le premier formé des immigrants de

Constantinople (Bolis pour les Arméniens) et le second, un peu plus important numériquement, constitué d'Arméniens issus du haut-plateau arménien. Certaines régions fournissent davantage de migrants, parfois spécialisés dans un type de profession : ceux qui viennent d'Agn, Arapkir, Kharpert, Malatia ou Tchemechgadzag sont presque tous *sarrafs* (changeurs-banquiers) en Égypte.

- 4 Dès 1825, en raison de l'accroissement de la population arménienne, le siège patriarcal de Jérusalem, dont dépendent les Arméniens d'Égypte, installe un prélat permanent au Caire, au lieu des prêtres qui y résidaient jusqu'alors de manière temporaire. À cette assise institutionnelle s'ajoute, à partir des années 1840, l'implantation de lieux communautaires (églises, école, hospice) financés par les immigrants les plus fortunés, ce qui affermit encore le groupe. Toutefois, les nouveaux arrivants ne construisent pas la communauté *ex nihilo*. On l'a dit plus haut, des Arméniens étaient déjà présents en Égypte et la « nation » arménienne avait sa place dans une organisation sociale générale, souvent qualifiée de " segmentée " parce que les différents groupes, et pas seulement les communautés religieuses, y bénéficiaient d'une relative autonomie <sup>4</sup> en matière d'administration interne. Les immigrants s'installent en majorité dans le quartier de Haret Zouela <sup>5</sup>. « traditionnellement » habité par des Arméniens, où se trouvait déjà une petite église, Sourp Sarkis, et un hospice – en fait, quelques pièces dans le même bâtiment que l'église – réservé à l'accueil des pèlerins, de retour ou sur le chemin de Jérusalem, des ecclésiastiques de passage ainsi que des pauvres. Les nouveaux arrivants rénovent tout d'abord les anciens bâtiments communautaires puis en élèvent de nouveaux (école, hospice puis église et prélatrice). Les immigrants s'installent également dans le quartier du Vieux-Caire, pas très éloigné du cimetière « national », ainsi que dans celui de Boulaq.
- 5 Les immigrants du début du XIX<sup>e</sup> siècle ont pratiquement tous fait souche en Égypte. De nouvelles arrivées ont lieu tout au long du siècle, quoique peu nombreuses. Ce n'est qu'à la suite des massacres commis dans l'Empire contre les Arméniens entre 1894 et 1896, qu'une nouvelle vague d'immigrants arrive en Égypte. Un recensement est effectué par les autorités communautaires en 1907, dans le but précis de mieux connaître ces nouveaux arrivants qui sont presque tous des réfugiés à la charge de la communauté. Il indique que plus de la moitié des 8 000 Arméniens recensés ne sont établis en Égypte que depuis 1897. Le renouvellement de la composition démographique de la communauté est à peu près équivalent à celui du début du siècle.
- 6 Les Arméniens d'Égypte, depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, sont divisés en deux « nations » : les Arméniens apostoliques <sup>6</sup>, d'une part, et les Arméniens catholiques <sup>7</sup>, d'autre part, qui disposent d'institutions propres avant même la reconnaissance officielle du *millet* catholique par le gouvernement ottoman en 1830. Cette séparation <sup>8</sup> est à l'origine des deux corpus d'archives consultés comme sources quasi exclusives d'informations sur la langue. Ces archives sont conservées dans les locaux des deux sièges religieux arméniens en Égypte, à la fois au Caire et à Alexandrie.

## Les sources

- 7 La quasi-totalité des documents à notre disposition date du début du XIX<sup>e</sup> siècle. Avant cette période, les témoignages sur la langue sont rares et proviennent soit d'inscriptions lapidaires, soit de registres paroissiaux (pour les Arméniens catholiques uniquement).

- 8 L'immigration d'Arméniens au début du XIX<sup>e</sup> siècle justifie l'envoi par Jérusalem en 1825, pour les Arméniens apostoliques, d'un prélat permanent en Égypte. C'est ce dernier qui, semble-t-il, inaugure la pratique de l'enregistrement d'actes concernant tant les individus que les biens. Toutefois, on n'a pas encore affaire à une administration qui se soucie de laisser des traces écrites organisées et continues, sauf pour la tenue des registres paroissiaux. Car l'enregistrement des baptêmes, mariages et décès, outre la fonction religieuse qu'il remplit – celle d'inscrire le chrétien dans sa communauté –, possède également une fonction administrative assortie d'effets juridiques. La preuve de la naissance dans la communauté est exigée par exemple quand un legs s'adresse à la « nation ». Ces registres forment donc la majeure partie des documents administratifs pour la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Des états financiers successifs ont également été retrouvés mais sans périodicité régulière. Si l'administration de la première moitié du XIX<sup>e</sup> n'a pas laissé de traces régulières, ses tâches ne sont pas non plus clairement définies, séparées et assignées à un personnel spécialisé.
- 9 C'est en 1864 que des conseils et comités sont mis sur pied, sur le modèle de ceux proposés par la Constitution nationale<sup>9</sup> accordée aux Arméniens de l'Empire en 1863. Ils sont dotés chacun de tâches bien précises (gestion des biens, comité, des écoles, état civil, etc.). Le volume des documents rendant compte de l'administration au quotidien de la communauté (rapports, minutes des réunions) s'amplifie à partir de cette date. Au tournant du XX<sup>e</sup> siècle s'ajoutent à ces documents administratifs des journaux publiés en Égypte, des règlements et comptes rendus d'associations.
- 10 Les témoignages sur la langue ne proviennent pas uniquement de sources administratives. Des inscriptions lapidaires (pierres tombales ou mémoriaux – *hichadagaran* – signalant un don personnel à une église ou à une école, par exemple), des testaments ou encore des éléments de correspondance complètent la masse constituée par les documents administratifs. Qu'il s'agisse des testaments ou de la correspondance, la présence dans les archives communautaires de ces documents « privés » s'explique en général par leur caractère officiel. Les testaments conservés l'ont été, pour la plupart, en raison des clauses à la « nation » qu'ils comportent. On n'a pas retrouvé d'archives familiales à proprement parler.
- 11 L'ensemble de ces documents présente une palette d'usages linguistiques qui vont de l'arménien classique (*grabari*) au turc. On comprend dans le turc (turc ottoman ou *osmanle*) l'ensemble des termes de cette langue quelle que soit leur origine, turque, persane, arabe, voire italienne<sup>10</sup>. L'arménien et le turc ne se distinguent pas par la graphie, car le turc de nos documents est toujours noté en caractères arméniens.
- 12 Le fait majeur que l'on peut remarquer au cours du XIX<sup>e</sup> siècle est la transformation de l'arménien émanant des institutions communautaires, à partir des années 1850. Alors que dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle coexistent plusieurs variantes d'arménien, à partir de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup>, une normalisation s'effectue et une seule langue, l'arménien moderne, remplace dans toutes leurs fonctions les variantes qui existaient autrefois. On saisit très bien cette transformation de la langue dans les rapports et comptes rendus produits par la nouvelle administration instituée en 1864, comme si une nouvelle langue, moderne, avait été importée en même temps que les nouvelles structures administratives. Les transformations linguistiques constatées au Caire à partir des années 1850, dans le domaine écrit, reflètent celles entamées dans l'Empire ottoman<sup>11</sup> une vingtaine d'années plus tôt.

- 13 Afin de mieux appréhender les usages linguistiques des Arméniens en Égypte au XIX<sup>e</sup> siècle, il convient de les mettre en rapport avec ceux des Arméniens de l'Empire ottoman à la même période. Non seulement parce que la majorité des Arméniens d'Égypte, dans les années 1840, n'étaient pas nés en Égypte et venaient des provinces centrales de l'Empire, mais aussi pour mieux percevoir la spécificité de l'évolution de ces usages au cours du siècle,

## Les usages linguistiques des Arméniens de l'empire ottoman

- 14 L'arménien, au XIX<sup>e</sup> siècle, existe dans l'Empire sous trois états principaux<sup>12</sup> :
- pendant les offices religieux, on entend le *grabar*, ou arménien littéraire, langue morte qui reste en position de monopole sur l'écrit jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle (qui est aussi le monopole de l'Église sur l'écrit, comme le souligne M. Nichanian).
  - Pour ce qui concerne la langue parlée, la situation est très diversifiée. Certains Arméniens sont entièrement turcophones<sup>(13)</sup> : c'est le cas de toute l'Asie Mineure occidentale, au-dessus et au-dessous de Césarée, d'une partie de la Cilicie et de toute la Turquie, à l'ouest de cette ligne verticale passant par Césarée, à l'exception des villes – Constantinople, Smyrne et ses environs, Nicomédie – et de quelques villages. D'autres parlent des dialectes arméniens plus ou moins imprégnés de turc, au point de vue des emprunts lexicaux. Toujours d'après M. Nichanian, le degré de turcisation du lexique diminue à mesure qu'on se déplace vers l'est. Les Arméniens des grandes villes, Constantinople, Smyrne, ceux de Crimée, de Nor-Nakhitchévan entrent dans cette catégorie d'arménien coloré de turc. Les dialectes où le turc a proportionnellement peu pénétré forment une autre catégorie : ce sont ceux de Van, de Moush, d'Erevan, de Tiflis, etc. Quant à la région intermédiaire (Edesse, Sivas, Erzeroum, Akhaltsekha), ses dialectes se situent entre le deuxième et le troisième groupe. La situation des dialectes n'est évoquée ici que pour être mise en relation avec 'ce qui a été dit plus haut de l'hétérogénéité des origines géographiques des immigrants arrivés en Égypte. S'il n'est pas possible, en raison de la nature des sources dont on dispose, de « retrouver » ces différents dialectes, encore convient-il de ne pas méconnaître leur probable existence. Entre le *grabar* et les dialectes, comme l'explique M. Nichanian, il y a une absence totale de communication, qui est aussi une absence de communication entre le peuple et les « lettrés ». Et cela malgré des tentatives de réforme, au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, pour rendre le *grabar* plus accessible par des procédures de simplification de la langue; pour le rendre plus moderne aussi, ce qui a contribué à amorcer des débats autour de la façon d'adopter ou de créer des mots adaptés à la réalité. Toutefois, cette langue, même réformée, reste inaccessible non seulement au peuple mais encore à l'homme moyennement cultivé.
  - Le troisième état sous lequel on trouve l'arménien est ce qu'on appelle « arménien civil » depuis le XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle, le terme « civil » renvoyant à la langue des civils par opposition à la langue des hommes d'église. Cette langue servait de langue véhiculaire entre les Arméniens, principalement dans les relations commerciales entre marchands parlant des dialectes différents. Elle était également utilisée dans les correspondances, dans les tribunaux ecclésiastiques, dans les affaires Juridiques entre Arméniens ou encore dans les relations administratives internes au Patriarcat. C'est donc à l'origine une langue intra-dialectale, et non pas la transcription d'un dialecte, dont les usages, précédemment évoqués, ne sont pas les mêmes que ceux du *grabar*, littéraires. De cet arménien civil se détache une version occidentale au XVIII<sup>e</sup> siècle qui est parlée et écrite à Venise, à

Constantinople, à Smyrne, diffusée en Asie Mineure. Toujours selon Nichanian, c'est une langue utilisée par les « Arméniens des grandes communautés, et aussi des petites colonies passagères ».

- 15 Ce qui va changer au XIX<sup>e</sup> siècle, c'est la fonction et les usages de l'arménien civil. La volonté d'introduire les « lumières » européennes ou celles de la religion pose le problème de la « langue » de transmission puisqu'il n'y avait pas de communication entre le *grabar*, même réformé, et le peuple. À la fin du XVIII<sup>e</sup> et au début du XIX<sup>e</sup> siècle, c'est le turc (écrit en caractères arméniens) qui, la plupart du temps, était utilisé comme langue d'explication dans les grammaires, les dictionnaires ainsi que dans les ouvrages religieux<sup>14</sup>. L'emploi du turc comme langue de communication montre bien – et M. Nichanian insiste sur ce point – le « grand écart » qu'étaient obligés de faire les lettrés lorsqu'ils voulaient s'adresser aux gens du peuple. « Mais il est aussi l'indice du besoin de s'adresser au peuple dans une langue qui lui soit compréhensible. La mentalité qui préside à l'usage de l'arménien dialectal dans le même type d'ouvrages n'est pas différente. » L'arménien civil se "conforme ainsi de plus en plus à la langue effectivement parlée sans essayer de la transcender, et se rapproche de l'usage dialectal pour se confondre par endroits avec lui. Le dialecte utilisé, du côté occidental, est celui de Constantinople.
- 16 L'origine de l'arménien littéraire moderne est bien l'arménien civil évoqué plus haut, et la langue moderne occidentale va se constituer par un mouvement d'épuration à partir de l'état dialectalisé de la langue civile telle qu'on la trouve au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Avec quelques transformations, c'est la langue littéraire d'aujourd'hui. « On a affaire à l'arménien civil/vulgaire (calque de la langue parlée) tant qu'il n'y a pas une volonté collective d'imposer l'arménien moderne comme langue commune pour tous les usages. »
- 17 D'après M. Nichanian, « le passage difficile à saisir est celui où la langue civile véhiculaire, passablement normalisée puis happée à nouveau par les dialectes, devient langue commune, à la fois vernaculaire et véhiculaire, c'est-à-dire met définitivement fin à l'existence du *grabar* en tant que langue littéraire et à l'existence des dialectes en tant que langues vernaculaires. La période de passage proprement dite, à partir de 1830, est celle de l'uniformisation de la langue civile-vulgaire écrite, puis de l'unification des parlers. Les deux ensemble constituent le phénomène de littérisation ». Les premières grammaires de l'arménien moderne sont écrites dans les années 1860 et la ratification de l'enseignement de l'arménien moderne pour toutes les écoles sous obédience du Patriarcat (de Bolis) date de 1891. Le processus de formation et d'expansion de l'arménien moderne s'étend donc des années 1830-1840 à la fin du siècle.
- 18 Si l'on revient à nos documents, on constate, entre le début et la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, ce même phénomène d'uniformisation de la langue moderne. Mais l'arménien moderne n'apparaît pas d'une manière progressive au cours du siècle. Comme on l'a dit plus haut, deux périodes se distinguent, de part et d'autre des années 1850-1860. Dans la première moitié du XIX<sup>e</sup>, plusieurs usages linguistiques coexistent tandis qu'à partir de 1864, les documents (administratifs, et plus tard les journaux) sont tous rédigés dans le même arménien (de plus en plus) norme qui est celui utilisé dans les journaux de l'Empire ottoman depuis les années 1840-1850. Les usages linguistiques des Arméniens d'Égypte sont examinés en fonction de cette chronologie imposée par les documents ; tout d'abord les usages linguistiques multiples de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, et ensuite le processus de l'uniformisation à proprement parler.

## Les usages linguistiques des Arméniens d'Égypte : première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle

- 19 On peut schématiquement distinguer, dans les documents des archives arméniennes, trois « langues » à l'écrit : d'une part; le *grabar*, d'autre part, le turc, toujours rédigé en caractères arméniens et enfin, entre les deux, un « continuum » constitué de multiples variantes impossibles à distinguer entre elles et encore plus à dénombrer. Ce troisième groupe pourrait s'apparenter à l'arménien civil décrit précédemment, comprenant, selon les documents, plus ou moins de termes empruntés au turc, plus ou moins de formes dialectales. Il commence à exister dans cette période des documents où l'arménien apparaît comme réformé, épuré de ses formes dialectales et surtout du lexique considéré comme « étranger », sans pour autant être du *grabar*. La langue arabe est absente de nos sources ou, pour être plus précis, les seuls éléments de langue arabe présents dans nos sources appartiennent, parfois depuis longtemps, au fonds turc-ottoman et même, pour certains termes, sont assimilés au fonds arménien.

### Le grabar

- 20 Peu de documents sont rédigés en *grabar*. C'est le cas de la majeure partie de la correspondance émanant des sièges religieux, bulles mais aussi simples lettres (que ce soit entre églises ou pour remercier des particuliers de leurs dons). Le testament d'un religieux, le *vartabed* Krikor de Van, est également écrit en *grabar*, en 1862. Certaines mentions également, destinées à durer ou qui présentent un caractère « officiel », comme les inscriptions portées au fronton des églises ou sur les pierres tombales. Mais ces mentions ne sont pas vraiment du *grabar*, elles tentent de s'y conformer mais n'en sont déjà plus. En fait, l'arménien qu'on y lit est plutôt de l'arménien civil, épuré en particulier de ses termes étrangers et de ses tournures dialectales.

### L'arménien civil

- 21 Comme on l'a dit plus haut, l'arménien civil ne se présente pas sous une forme unique mais comme un continuum, une série de variantes. Des différences sensibles peuvent exister entre celles-ci, en raison du plus ou moins grand nombre de termes empruntés au turc <sup>15</sup>.
- 22 L'église – et l'administration autour de l'église – semble alors être, dans cette première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, le « conservatoire » de la langue arménienne dans ses différents états. La hiérarchie qui apparaît entre les différentes variantes d'arménien l'écrit révèle une certaine conscience de la langue. Le *grabar* cette période est le modèle auquel on tente de se conformer quand on veut marquer un niveau de langue « élevé » tandis que les actes courants de l'administration continuent à être rédigés dans une langue proche de la langue parlée jusqu'aux années 1850-1860. Ces différents états d'arménien sont remplacés par l'arménien moderne à partir du milieu des années 1850. La langue des inscriptions, comme celle apposée sur le fronton de la nouvelle école en 1854, est la même que celle des rapports et comptes rendus émis par les différents services administratifs. Les archives des Arméniens catholiques présentent dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle, du point de

vue de l'uniformisation de la langue, une spécificité qui pourrait être une des marques, entre autres, de la distinction catholique.

## Les Arméniens catholiques

- 23 Les documents retrouvés dans les archives des Arméniens catholiques manifestent un souci de la langue écrite dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle (dès 1820, date de la reprise régulière des registres). La plus grande différence avec les documents des Arméniens apostoliques se lit dans les registres paroissiaux, c'est-à-dire dans les actes rédigés quotidiennement par l'administration. Si les pratiques que l'on peut y lire ne diffèrent pas, en particulier celles qui révèlent la difficulté à imposer des normes de la part de l'église, comme c'est le cas pour le mariage (alors que le concubinage, avec des esclaves notamment, est couramment pratiqué), les conjointes ne sont pas désignées de la même manière ; les *habech djariyé* des registres des Arméniens apostoliques sont remplacées par les *yèvtopatsi aghskhin* chez les Arméniens catholiques. Plus généralement, les termes empruntés au turc, sont systématiquement supprimés et remplacés par des équivalents arméniens. On peut d'ailleurs remarquer que, dans ces actes, le souci de la forme (nomenclature identique pour saisir les individus, langue de rédaction) va de pair avec celui du fond (la distinction, par exemple, entre le vrai baptême et le baptême « en péril de mort » - *i vedanki mahvan* -, l'inscription systématique de l'illégitimité - *aborinavor* - pour les enfants issus d'unions non consacrées). Le premier prêtre qui débute les registres en 1737 est un ancien de la Congrégation De Propaganda Fide. Or, cette Congrégation, fondée dans le but d'amener « les Arméniens dans le giron de l'Église romaine », comme l'écrit M. Nicianian, « prépare des prêtres savants dans le domaine de la connaissance de l'arménien »<sup>16</sup>. Cette formation, et tout spécialement l'intérêt porté à la langue qu'elle comporte, se lit clairement dans les registres, au point d'effacer de ceux-ci toute trace de langue parlée. Le modèle suivi est le *grabar*. Et cette langue comportant de nombreux archaïsmes perdure bien après 1860 dans les registres, alors que la langue moderne est en train de s'élaborer et qu'elle est de plus en plus utilisée dans les archives des Arméniens apostoliques.

## Le turc ottoman

- 24 Alors que les documents qui proviennent de l'administration communautaire sont tous rédigés en arménien, quel que soit l'état de l'arménien, la plupart des documents émanant des individus, de ceux qui laissent des traces écrites du moins, emploient le turc tel qu'il a été précédemment défini. Le turc est en général la langue de la correspondance entre les individus, ou des individus avec l'administration communautaire. C'est aussi la langue de certains testaments. En revanche, il n'est jamais utilisé pour la rédaction d'inscriptions à caractère « officiel » ni même pour celle des actes courants, dès lors qu'ils proviennent de l'administration communautaire. Lors d'échanges entre un individu et l'administration communautaire, même si celui-là écrit en turc, l'administration répond en arménien, cet arménien fût-il émaillé de mots turcs.
- 25 Il faut préciser que la correspondance retrouvée est celle d'individus bien particuliers puisqu'ils assument tous des fonctions dans la haute administration égyptienne ou en relation avec elle, administration qui utilise de manière courante le turc au moins jusque dans les années 1860<sup>17</sup>. Il faut ajouter également que l'emploi du turc est à cette époque la marque de l'appartenance à l'élite ottomane-égyptienne<sup>18</sup>. Le turc joue le rôle de « lingua



franca » dans ce milieu de changeurs-banquiers et de grands commerçants liés au pouvoir, parfois même grands commis de l'État dont un des atouts est précisément la maîtrise du turc jointe à celle de différentes langues européennes. Toutefois, dans leur correspondance avec l'administration communautaire, le turc est toujours rédigé en caractères arméniens, alors que tous ces secrétaires, traducteurs, hauts fonctionnaires, dans l'exercice de leurs fonctions, écrivent le turc en caractères arabes.

- 26 Le fait d'écrire en caractères arméniens une autre langue que la sienne peut révéler, comme le montre M. Nichanian, une dégradation de sa propre langue quand il est nécessaire, pour transmettre des connaissances, de passer par la langue de l'autre si l'on veut être entendu; Mais écrire le turc en caractères arméniens fait que le turc pouvait « fonctionner » comme langue de communication interne, voire comme langue secrète, dès lors qu'il était rédigé en caractères arméniens. Il était en quelque sorte approprié. C'est ce que suggère l'exemple de la correspondance échangée entre Hekekyan, resté en Égypte, et son beau-frère Artine Bey, ancien ; directeur du Département du commerce et des affaires étrangères, enfui à Constantinople parce qu'accusé de détournement de fonds par le vice-roi Abbas. Cette correspondance est interceptée et Hekekyan soupçonne Nubar. Il faut en effet qu'il s'agisse d'un Arménien pour la déchiffrer, mais pas nécessairement, comme le pense Toledano, parce qu'elle est écrite en langue arménienne<sup>19</sup>. Il suffit qu'elle le soit en caractères arméniens.
- 27 Les documents individuels dont nous disposons ne sont pas seulement en turc. Certains nous font entrevoir le bilinguisme d'une partie des individus, bilinguisme que l'on pouvait soupçonner mais que l'on surprend plus rarement. Or, il nous est rendu tangible et nous apparaît même comme « naturel » en raison de la façon dont les langues se côtoient. Le testament de Yeghiazar amira, par exemple, daté de 1827, se présente dans un style ottoman, en grappes pour les éléments chiffrés. La majeure partie du texte est en arménien civil avec des formes dialectales et de nombreux termes turcs, tandis que le paragraphe final est rédigé en turc sans que rien n'annonce le changement. D'une part parce que le turc est rédigé en caractères arméniens, ce qui contribue à donner une impression de continuité, d'autre part parce que ce paragraphe n'apparaît en rien distinct de ceux qui le précèdent. Document plus surprenant, une lettre adressée par le couvent Saint-Jacques de Jérusalem à Hagop et Aleksan *agha-s* Missakian-Yeghiazarian, neveux de Yeghiazar amira, qui a légué une forte somme d'argent au couvent Saint-Jacques. Cette lettre de 1844 débute dans un arménien civil sans termes turcs et se poursuit, à l'occasion d'un changement de phrase, en turc, toujours rédigé en caractères arméniens<sup>20</sup>.
- 28 Au bilinguisme arménien/turc, perceptible sur quelques documents, s'ajoute parfois la maîtrise de plusieurs alphabets. La plupart des fonctionnaires arméniens écrivent le turc dans ses deux alphabets, l'arménien et l'arabe. Mais les signatures ou sceaux présents sur les documents administratifs qui requièrent des témoins, comme les testaments par exemple, ne permettent pas toujours de savoir quelle langue écrivait le témoin. Quand signatures et sceaux sont en caractères arméniens, la langue écrite pouvait être l'arménien ou le turc, ou les deux. Les sceaux en caractères arabes (on n'a pas retrouvé de signature en caractères arabes), porteurs du nom de l'individu, pouvaient être utilisés en milieu de langue turque ottomane ainsi qu'en milieu de langue arabe; Signature et sceau ne s'accordent pas toujours chez une même personne. Certains signent en caractères arméniens et appliquent un sceau en caractères arméniens également (cas de la majorité des individus). D'autres signent en caractères latins (comme Sdépan Kevorkian, qui a fait

ses études de médecine dans les années 1820 en Italie et, traduisant son nom, signe Giorgiani) et possèdent un sceau en caractères arabes. D'autres encore signent en caractères arméniens et apposent un sceau en caractères arabes. Dans ce dernier cas, il est impossible, en l'absence d'autres éléments, d'établir absolument quelle(s) étai(en)t la (ou les) langué(s) écrite(s). Ce pouvait être le turc uniquement, comme ce pouvait être l'arménien et le turc, ou encore l'arménien, le turc et l'arabe

- 29 La situation de membre d'un petit groupe communautaire, numériquement parlant, en Égypte, prédispose ou même oblige à l'usage d'une langue autre que sa propre langue, à l'oral d'abord mais à l'écrit aussi. La langue parlée ou écrite peut être différente en fonction des milieux socioprofessionnels dans lesquels évoluent les individus. Ainsi, l'usage de l'arabe apparaît-il plus courant pour les artisans ou commerçants, alors que c'est plutôt le cas du turc pour ceux qui travaillent dans l'administration ou qui occupent de hautes fonctions dans la maison de Muhammad 'Ali. L'usage de telle ou telle langue dépend également de l'origine géographique des individus, des milieux sociaux de naissance, de l'éducation reçue, de la date de l'installation en Égypte, de la durée de la présence en Égypte, entre autres facteurs. Pour certains, par exemple ceux nés en Égypte, l'arabe peut être leur langue maternelle. Pour d'autres, qui viennent de régions turcophones, ce peut être le turc et pour d'autres encore, qui viennent de régions où l'arménien est plus implanté, ce peut être différentes variétés de dialectes arméniens. Certains peuvent avoir appris les rudiments de l'arménien, comme on le dit de Garabed *gha* Kalousd, originaire de Van, fondateur de la première école arménienne « moderne » en 1854. On n'a retrouvé de lui que des documents en turc (dont son testament). Toutefois, il semble qu'il ait appris dans son enfance à lire et à écrire l'arménien <sup>21</sup>. D'autres maîtrisent parfaitement plusieurs langues. De nombreux serviteurs de l'État débutent leur carrière en exerçant la profession de traducteur. C'est le cas de Boghos bey Youssouf, en charge de la Direction du commerce et des ventes, département qui s'occupait du commerce extérieur de l'Égypte de 1819 à sa mort, en 1844, qui avait appris dans son enfance, de précepteurs, le turc, le persan, l'arabe, l'italien, le grec, le français et l'anglais <sup>22</sup>. On trouve dans les registres un certain nombre de professions liées à l'écrit, autres que celle de traducteur, par exemple des secrétaires-écrivains (*kiateb*), ou des comptables-employés aux écritures (*sayidji*) qui travaillent à la fois dans les services administratifs de l'État mais aussi auprès de particuliers.
- 30 Enfin, pour conclure, on remarque que dans cette première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, ce qui est exprimé en turc n'est pas différent de ce qui l'est en arménien, voire même de ce qui l'est en arabe, qu'il s'agisse du fond ou de la forme. C'est peut-être ce qui explique que quand il y a bilinguisme, il a cette apparence « naturelle ».
- 31 Pour ce qui est de la forme, en particulier pour ce qui a trait à la présentation des documents, on peut malgré tout être étonné de l'ampleur géographique (ici) de la diffusion des modèles. L'écriture, la façon de présenter les énoncés chiffrés, en grappes, la présence de signatures presque toujours accompagnées de sceaux, se retrouvent quasi à l'identique non seulement sur des documents de diverses origines retrouvés en Égypte <sup>23</sup>, mais aussi sur des documents de plus lointaine provenance, tel un règlement des corporations arméniennes d'Akhaltsekha, dans le Caucase, qui date de 1831 <sup>24</sup>.
- 32 Pour ce qui est du fond également, l'usage de telle ou telle langue, de la part des individus, ne semble pas affecter ce qui s'exprime par la langue. Le sentiment d'appartenance à la nation est patent à cette période. On peut l'expliquer en partie par la structure segmentée de la société, évoquée plus haut, qui distingue les individus selon le

groupe auquel ils appartiennent. Ce que font également les Arméniens dans leurs registres, qui désignent ceux qui ne sont pas Arméniens par leur « nation » : grecque, copte, éthiopienne. Ce sentiment d'appartenance dépasse les frontières de la communauté locale, comme en témoignent les legs des notables destinés aux lieux (saints) de la nation que sont le couvent Saint-Jacques de Jérusalem, le couvent Sourp Garabed de Mouch, mais aussi les hôpitaux « nationaux » de Bolis, sans oublier les églises du lieu de naissance et celles du nouveau lieu d'installation. Que la « nation » qui englobe ces différentes échelles soit appelée *azk* en arménien ou *millet* en turc <sup>25</sup>, les dons sont les mêmes, les destinataires aussi. Le sentiment d'appartenance n'est pas seulement l'apanage des notables. Il trouve aussi à s'exprimer par le pèlerinage à Jérusalem, qui est une pratique très largement partagée. Pour désigner le pèlerin dans l'Empire ottoman – celui qui était allé à Jérusalem –, les deux termes, *hadji* et *mahdessi* <sup>26</sup>, sont utilisés de manière équivalente.

- 33 Pour ceux qui ne sont pas originaires d'Égypte, la mention du lieu d'origine est indissociable du nom. On est désigné par cette origine géographique : bolsetsi *Sdépan* (Sdépan de Bolis, c'est-à-dire de Constantinople), agntsi *Makar* (Makar de Agn), *kharperttsi Boghos* (Boghos de Kharpert), etc. La mention de l'exil est fréquemment notée sur les pierres tombales, que l'on vienne de Tokat, Agn ou Talas. Ce thème de l'exilé, loin des siens, fait partie d'un fonds ancien puisqu'on le retrouve dans des colophons des XIVe-XVe siècles <sup>27</sup>. Mais de même qu'une ville peut être évoquée sous ses différents noms, comme Bitlis en turc ou Paghech en arménien, de même l'immigrant est tantôt qualifié de *gharib* (en turc, d'origine arabe), tantôt de *odar* (en arménien) ou encore de *bandoukhd* (en arménien). Celui qui s'est installé, a fondé une famille, fait parfois inscrire sur sa plaque tombale sa qualité d'exilé. En turc ou en arménien. Peu importe la langue pour dire l'exil, c'est le fait de le rappeler qui importe, comme s'il préservait de l'oubli de ceux que l'on a quittés, comme le font les mémoriaux qui associent dans une même bénédiction les morts et les vivants.
- 34 Les anathèmes lancés, en fin de testament, contre toute personne qui violerait les dispositions testamentaires sont également une pratique partagée, cette fois encore, quelle que soit la langue en laquelle ils s'énoncent. Garabed agha Kalousd, dans son testament rédigé en turc en 1858, qui attribue une grande partie de sa fortune à l'entretien d'une école qu'il a lui-même fondée, prévient : « Devant le tribunal de Dieu, j'empoignerais de mes deux mains le cou de celui qui n'appliquera pas mon testament et qui créera des obstacles. Celui-là sera incapable de répondre le jour du Jugement dernier et ira au-devant d'un châtiment. » La femme de *mahdessi* Hagop, ancien sarraf-banquier au service de Muhammad 'Ali, dans un testament rédigé en arabe en 1858, à la mort de son mari, conclut son testament en proférant le même type de menaces : « Celui qui ajouterait ou retrancherait la moindre chose à ce qui est écrit (...), qu'il soit frappé d'anathème, que tous les martyrs le prennent, qu'il n'y ait pas de bénédiction pour sa maison et qu'il ne possède rien. Que Dieu soit *vékil et témoin*. » <sup>28</sup> La date est généralement mentionnée dans de nombreux documents comme « année du Seigneur », à la fois en turc, par les termes de *sényi mesihi*, et en arménien, *(h)ami diar*.
- 35 Il serait donc erroné, et pour cette période et eu égard aux individus qui composent la communauté arménienne d'Égypte à cette époque, d'inférer de l'usage de telle ou telle langue la présence ou l'absence d'un quelconque sentiment identitaire. Le sentiment d'appartenance à la nation existe, il se manifeste par des pratiques diverses, mais la langue n'est pas un critère pour le déceler.

## Le « choix » du lexique

- 36 On a discerné une tendance à l'usage de telle ou telle langue (ou variété de langue) en fonction de la nature des documents, de leur destination, du moins pour les documents qui relèvent de l'administration communautaire. On a dit également que l'arménien courant, celui des registres paroissiaux, reflétait un état de langue « dégradé » au sens où il comprenait de nombreux emprunts du turc considérés ou utilisés comme faisant partie intégrante de l'arménien. Pourtant, quand on examine attentivement ces documents, on constate un usage préférentiel de lexique emprunté tantôt à l'arménien tantôt au turc en fonction des champs sémantiques.
- 37 Les documents sur lesquels on s'appuie ici sont ceux provenant des archives des Arméniens apostoliques. Nous avons vu en effet que ceux des Arméniens catholiques normalisent dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle la langue de l'administration, en l'épurant notamment de tout lexique « étranger », témoignant en cela d'une volonté de retour vers une langue considérée comme un modèle, le *grabar*,
- 38 Deux champs sémantiques s'opposent par la langue utilisée. Le premier est celui de la parenté (et des noms/prénoms), avec un usage à plus de 95 % de l'arménien, d'après un sondage effectué à partir des registres paroissiaux de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Le second, qui utilise le turc dans les mêmes proportions que le premier l'arménien, est celui des professions (sauf quelques-unes, en particulier les professions religieuses : *vartabed*, *lousarar*, etc.), auquel il faut ajouter les termes techniques, qu'ils ressortissent à l'administration ou à la technique proprement dite. Les autres éléments présents dans les registres tels que la titulature officielle ou d'usage, les surnoms, les dates par exemple, font état de l'usage tantôt de l'arménien, tantôt du turc.
- 39 La parenté n'est indiquée dans les registres que pour les Arméniens. L'absence de « nation » mentionnée pour les Arméniens est une façon, en creux pourrait-on dire, de circonscrire la collectivité. En effet, les conjointes étrangères au groupe (car on se marie dans le groupe de l'homme, c'est ce que suggèrent les documents) ne sont désignées que par leur « nation »<sup>29</sup>, sans plus de précision. Elle leur tient lieu de généalogie. Dès lors que l'on est Arménien et que l'on n'est pas seul en Égypte, le moindre lien de parenté, fût-il éloigné, est noté. Pour celui qui est sans famille en Égypte, la ville d'origine remplace en quelque sorte la parenté. La mention de la qualité de migrant est parfois ajoutée. Le registre des décès de 1846 signale ainsi : « un émigrant de Arapkir est mort à l'hospice » (communautaire) – *isbitarian arapguertsi kharib vomen hankiav*. Parce que sa « nation » n'est pas indiquée, on peut conclure qu'il s'agit d'un Arménien. Ce qui est étayé par le fait qu'il meurt à l'hospice communautaire. Dès que faire se peut, les liens de parenté, de l'intérieur ou par alliance, sont indiqués, même quand l'origine géographique reste mentionnée pour le migrant. Ils sont toujours déterminés par rapport à un homme, en général le chef de famille. Le vocabulaire qui les exprime est détaillé : fils (*vor'i/ degha*) mais aussi *hokezavaq*, *vortékir* pour les enfants adoptés, fille (*tousder/ aghtchig*), frère (*yeghpayr*), sœur (*koyr*), père (*hayr*), mère (*mayr*), petit-enfant (*tof*), oncle (paternel : *horyeghpayr kéri*), neveu ou nièce, fille ou fils de la sœur (*kervorti, krotchaghtchig*) ou fille ou fils du frère [*yèghporvorti/degha* ou *yèghportousder/ aghtchig*], beau-père, belle-mère (*anèr/ zokantch*) pour ne citer que les liens les plus proches. Est-ce parce que l'on est en situation d'immigration et de forte mortalité, qui bouleversent les liens familiaux traditionnels, les

registres tentent toujours de restituer avec précision les recompositions familiales de toutes sortes, fussent-elles parfois complexes <sup>30</sup>.

- 40 Les noms de baptême, dans les registres, sont dans leur grande majorité en arménien. Ce sont presque toujours les mêmes prénoms qui sont utilisés, provenant à la fois du fonds biblique mais traduits en arménien, comme Hagop, Bedros, Boghos, Garabed pour les hommes, Mariam et ses dérivés Takouhi, Serpouhi pour les femmes, ou provenant également de l'histoire arménienne tant religieuse que profane. Mais, de même que les documents peuvent changer de langue selon leur destination; ou d'alphabet, les noms se traduisent – c'est le cas en particulier des noms bibliques – ou se transforment en fonction du milieu dans lequel vivent les individus. Krikor Yeghiayan se présente comme suit dans son testament (rédigé en français en 1906) : « Je soussigné, Grégoire d'Elie, connu chez les indigènes sous le nom de Karkour Yeghia, chez les Arméniens sous celui de Krikor Yeghiayan ». Siméon, fils de Mardiros, est couramment appelé Emin Kiachif. Il est commerçant, travaille dans un milieu de syriens chrétiens à la Wikalat al-Hamzawi. Dans son acte de décès, en 1864, il « retrouve » son identité : « Monsieur Siméon, de Tokat qui est Emin Kiachif » – *tokhattsi baron Siméon vor é Emin Kiachif*.
- 41 À l'opposé des relations de parenté et des noms, en arménien dans les registres, les professions apparaissent quant à elles majoritairement en turc. Elles ne sont jamais en langue arabe. Les métiers sont très diversifiés et souvent notés très précisément <sup>31</sup>. Comme ils sont notés en turc, la transcription du turc en caractères arméniens fait apparaître des altérations. Celles-ci toutefois ne sont pas systématiques, car la transcription ne s'appuie pas uniquement sur l'orthographe mais également sur la prononciation. Les *dji* finaux se transforment parfois en – *dju* en fonction des sonorités qui précèdent cette terminaison (*utudji/utudju*), parfois en – *dje* voire en – *tche* (*tchakedji, tchakedje, tchaketche* de *djagodji*, coutelier ?) Des altérations se produisent en arménien également et sont imputables à la prononciation : *serdjakordz, sertchakordz*.
- 42 Le turc n'est pas seulement la langue employée pour désigner les professions. C'est aussi la langue des termes techniques qui se rapportent à des domaines aussi variés que la législation financière, les structures juridiques ou même la technique proprement dite. Ces termes techniques sont pour une large part empruntés à l'arabe, mais ils appartiennent au corpus des dictionnaires de turc <sup>32</sup>. Ils sont donc empruntés à l'arabe via le turc ottoman. Ils apparaissent dans une transcription qui ne peut pas reproduire la prononciation égyptienne. L'arménien ne disposant pas de lettre ou de groupe de lettres pour rendre le son – *wa* de l'arabe, ce son apparaît sous la forme – *va* ou plus souvent – *vé*, comme on le voit par les termes de *mutevelli* (et non *mutawalii*), *vékil* (et non *wakil*) ou encore *vaqef*, également noté *vakhf*, tous les deux distincts du *waqf* égyptien. Les textes arméniens utilisent toujours le terme de *vaqef* pour désigner une fondation pieuse, y compris ceux émanant du Siège patriarcal de Jérusalem <sup>33</sup>. Ils n'ont pas recours à un équivalent en arménien <sup>34</sup>. Les termes de *vékil, masrouf* (auxquels est attribué un pluriel arménien), *nafagha* <sup>35</sup> font partie du vocabulaire de Yeghiazar *amira*, originaire de Agn, qui rédige son testament en arménien en 1827.
- 43 Certains termes qui viennent directement de l'égyptien sont transcrits en caractères arméniens sur le même modèle. Ainsi la *wakala*, type de bâtiment dans lequel logent un certain nombre d'Arméniens, apparaît-elle sous la forme *vékialé, vékélé*. Les noms de lieux subissent également des déformations, voire sont traduits en turc. Le quartier du Vieux-Caire est parfois indiqué comme *misrou aliyé*, transcription déformée de l'arabe, mais il est le plus souvent traduit purement et simplement en turc, *esgui meser*.

- 44 Quand il ne s'agit pas de la parenté ou des professions, les autres mentions sont portées tantôt en arménien, tantôt en turc. La titulature, officielle ou d'usage, *bey*, *agha*, *amira*, *efendi*, est le plus souvent en turc pour les titres en usage dans l'ensemble de la société, mais également en arménien, et est alors à usage interne comme le montre l'emploi du terme *baron*<sup>36</sup>. Les femmes sont parfois désignées par leur nom, auquel s'ajoute les titres de *khatoun* ou *doudou*, à la fois dans les registres, dans les testaments, sur les pierres tombales<sup>37</sup>. Celui qui a effectué le pèlerinage à Jérusalem, homme ou femme, porte le titre de *mahdessi* (pèlerin). Une seule occurrence dans nos sources qualifie une personne de *hadji koudousle*, pèlerin de Jérusalem (*al Qods*), pour préciser qu'il ne s'agit pas du pèlerinage aux Lieux Saints musulmans (à cause de l'emploi du terme *hadji* ?)
- 45 D'autres caractéristiques s'attachant à la personne sont également réparties entre le turc et l'arménien, comme celles qui indiquent l'âge ; pour qualifier la vieillesse par exemple, les registres emploient les termes de *barav* pour les femmes, *baba* et *dzérouni* pour les hommes, en arménien) ; les surnoms, toujours placés avant le nom, jaillissent à la fois en turc – *zevzeg* (frivole), *kélech* (teigneux), *kutchuk* (petit), *parmaqseuz* (sans doigt, avec un doigt en moins?), *chichman* (gros) – et en arménien : *aghkad* (pauvre), *gouyr* (aveugle), *gardj* (petit), *ozoun* (grand).
- 46 En comparaison avec les documents des Arméniens catholiques, cités plus haut, le filtre administratif ne semble pas, au premier abord, produire une normalisation de la langue très efficace. Il semble donc que l'on puisse tirer des éléments de la langue parlée à partir des sources écrites.
- 47 On l'a vu pour les professions, les transcriptions en caractères arméniens ne s'appuient pas – ou pas uniquement – sur l'orthographe. Elles permettent donc d'avoir accès à des éléments de prononciation.
- 48 D'autres mentions, comme les surnoms, parce qu'ils caractérisent un individu particulier, témoignent de pratiques vivantes et dévoilent en partie les langues de communication entre les individus. En partie, puisqu'il est impossible, à partir de ces seuls éléments, de tracer une frontière nette entre le turc et l'arménien en raison, comme on l'a souligné à plusieurs reprises, du grand nombre de termes turcs considérés comme faisant partie intégrante de l'arménien ou utilisés au sein de phrases en arménien.
- 49 La langue des registres, même si elle présente un état proche de la langue parlée, apparaît pourtant sous un aspect relativement uniforme, malgré des variantes (plus ou moins de termes turcs). Si normalisation il y a, c'est peut-être celle qui reconstitue les déclarations des individus dans la langue dominante, à savoir l'arménien de Constantinople. On ne retrouve guère en effet, dans ces registres, la grande diversité, dialectale en particulier, des individus, que l'on peut supposer à partir de leurs origines géographiques. On ne retrouve pas plus l'arabe – y compris dans les surnoms – que devait pourtant parler un certain nombre d'Arméniens, à commencer par ceux qui étaient nés en Égypte. Cette absence de l'arabe peut s'expliquer, pour les premières décennies du siècle, en raison du caractère récent de la migration. Faut-il l'attribuer également aux origines, extérieures à l'Égypte, du clergé qui note ? On est d'autant plus surpris de trouver, dans les années 1860, des témoignages dans des journaux de Smyrne ou de Constantinople, dénonçant l'oubli de leur langue par les Arméniens d'Égypte et les présentant comme connaissant mieux l'arabe que l'arménien.

## La « réarménisation »

- 50 Les vecteurs de la diffusion de l'arménien moderne dans l'Empire furent, d'après M. Nichanian, les journaux, les écoles, les associations, à partir des années 1840. Ce sont ces organes qui ont permis l'uniformisation de la langue moderne, sa diffusion et enfin l'unification des parlers <sup>38</sup>. Il faut souligner également le rôle joué par l'activité de traduction. .
- 51 En Égypte, l'administration rédige certains de ses actes dans cet arménien moderne à partir des années 1850,-et systématiquement à partir de 1864. Au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, l'arménien moderne n'est pas seulement la langue de l'administration mais aussi celle des journaux. C'est également la langue qui est enseignée à l'école. Comment a-t-on abouti à cette « réarménisation » ?
- 52 La première école arménienne date de 1828. Elle est fondée grâce au legs de Yeghiazar amira, *sarrafi bachi* de Muhammad 'Ali, En fait, cette école (que Yeghiazar amira nomme *tebradoun* dans son testament) fait partie d'un ensemble composé de deux bâtiments se trouvant dans la rue Haret Zouela. Le premier comprend l'école et l'hôpital, le second l'hospice (*hokedoun*) et les pièces d'habitation du prélat (*huranots*), qui servent également à héberger les ecclésiastiques de passage. Sous les bâtiments est construite une citerne (*samidj*) dont les revenus sont attribués à l'entretien des malades et à celui des élèves.
- 53 On connaît <sup>39</sup> en partie les noms et les origines géographiques des maîtres d'école de cette première période – ils viennent presque tous de Constantinople-mais on ne sait pratiquement rien de leur cursus scolaire. Il semble que de 1828 à 1854, date de la construction d'une nouvelle école dans le quartier de Darb al-Guinéna, et de la fermeture de la première, l'école ait fonctionné de manière continue. Des documents comptables de cette époque font état de salaires versés à des enseignants de turc, d'arabe, d'arménien et de mathématiques. Un Arménien de Smyrne écrit à propos des Arméniens d'Égypte, en 1842 : « Ils ont construit une école particulière où l'on professe l'arménien, le turc et l'arabe. Dans peu de temps, on nommera un professeur de français. » <sup>40</sup> On ne sait pas qui fréquentait l'école pendant cette première période.
- 54 En 1854, une nouvelle école est fondée de son vivant par Garabed *agha* Kalousd. Elle est nommée Khorenian, « du nom de notre père des poètes Movsès Khorenatsi » comme il est inscrit sur la plaque commémorative, rédigée selon le même modèle que celles qui mentionnent les dons aux églises, « en mémoire éternelle de l'âme de ses parents défunts et vivants, pour l'éducation des enfants arméniens (de la lignée d'Aram, *Aramian dohmis*) qui sont en Égypte ». Ce nom de Movsès Khorenatsi révèle les affinités qui existaient, jusqu'en Égypte, avec le mouvement de renaissance, s'appuyant sur la redécouverte de l'histoire arménienne qui se faisait jour à la même époque dans l'Empire ottoman. Les notables arméniens d'Égypte, en particulier Garabed *agha*, étaient abonnés à *Archaloy Araradian*, Journal de Smyrne <sup>41</sup> ; ils souscrivirent également à la Société du Siunik <sup>42</sup>. Les échanges constants entre les Arméniens d'Égypte et le reste de l'Empire, avec les villes d'origine mais aussi et surtout avec Smyrne et Constantinople, contribuèrent à diffuser des termes nouveaux <sup>43</sup> pour des comportements qui pouvaient exister auparavant mais qui étaient désormais liés à la renaissance de la nation.
- 55 De nombreux professeurs, souvent de qualité, vinrent enseigner à l'école Khorenian. Originaires de Constantinople mais aussi d'Arapkir, de Marach ou d'autres villes, dès les

années 1860, ils avaient souvent étudié puis enseigné dans les écoles « nationales » de l'Empire, témoignant de la réalité du réseau éducatif mis en place par les Arméniens dans l'Empire depuis le premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle.

- 56 Malgré cela, l'école, jusqu'au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, ne fut pas très fréquentée. Ce qui ne veut pas dire que les élèves n'étaient pas scolarisés, bien au contraire. Mais ils étaient scolarisés ailleurs. La concurrence des écoles de missions étrangères en particulier était forte, non seulement en raison de la qualité de l'enseignement dispensé mais aussi pour le prestige social que leur fréquentation procurait. L'école communautaire, fondée dans un but charitable, fut dès le début une école considérée comme réservée aux pauvres. Très peu de garçons la fréquentaient. On sait qu'à partir des années 1860 – parce que l'on ne dispose de chiffres qu'à partir de cette date –, il y avait plus de filles que de garçons. Cela reste une constante jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle.
- 57 Deuxième raison à la faible fréquentation : la mauvaise gestion financière et les dysfonctionnements qu'elle entraîne, alors que tous les rapports soulignent que les revenus suffiraient amplement à permettre un fonctionnement correct. À la fin des années 1850, le vice-roi d'Égypte offre aux Arméniens une vaste propriété pour les dépenses de l'école et de l'hôpital <sup>44</sup>. Garabed *agha* Kalousd, fondateur de l'école Khorenian, affecte, dans son testament rédigé en 1858, les revenus de deux riches terres agricoles exclusivement à l'entretien de l'école. En 1868, Apràham Gulbenguian, d'Alexandrie, offre également à l'école une somme d'argent pour que soit acheté un immeuble dont les revenus seraient affectés à l'école Khorenian <sup>45</sup>. Si cet argent était en principe, alloué à l'école, celle-ci ne disposait pas de budget séparé. Les sommes qui lui revenaient étaient versées à l'administration communautaire, qui en disposait en fait comme elle l'entendait.
- 58 À partir de 1864, la réorganisation administrative imposée par la Constitution met sur pied, entre autres mesures, un comité des écoles. Celui-ci, ou plutôt ceux-ci, car de nombreux comités se succèdent, tentent à plusieurs reprises de réformer le fonctionnement de l'école. Toutefois, malgré quelques rares années de plus grande affluence, qui correspondent à des années de reprise en main, l'école est souvent fermée. Dans les années 1870, des malversations financières conduisent même à la destitution du prélat, Mesrob Soukiassian, en 1879.
- 59 Les différents comités ne parviennent pas à contrebalancer l'attraction des écoles « étrangères » ni la forte corrélation entre bienfaisance et école communautaire, qui fait que seuls les plus démunis acceptent d'y envoyer leurs enfants. Ils n'arrivent pas non plus à éradiquer la mauvaise gestion chronique.
- 60 Malgré tout, on constate une hausse de la fréquentation à partir de la fin des années 1880, avec toujours plus de filles que de garçons. Une partie de la communauté, même faible, a donc bien entamé – jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, seul le cycle primaire était assuré – des études dans les écoles de la communauté, et a donc été scolarisée en arménien. Il n'est pas inintéressant de constater qu'il s'agit principalement de filles.

## Arabisation, assimilation

- 61 Les éléments de la langue parlée qui se dégagent des documents d'archives de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle révélaient une communication entre les individus en



arménien et en turc. Les documents ne permettaient pas de connaître quoi que ce soit de l'arabe.

- 62 Or, à partir des années 1860, plusieurs témoignages font état de l'arabe comme langue de plus en plus parlée par les Arméniens, au point que les enfants doivent apprendre l'arménien comme une langue étrangère. Un témoignage de 1872 <sup>46</sup> fait ainsi état de la difficile mais non insurmontable communication entre maître et élèves : « En attendant la fondation d'un collège qui doit s'ouvrir dans l'hôtel du Patriarcat, la colonie arménienne ne possède au Caire qu'un *kouuttâb*. Le « papas » qui remplit les fonctions de *fiqui*, un Arménien nommé Mouggarditch, ne possède qu'une connaissance très superficielle de l'arabe et se trouve dans l'impossibilité de converser dans cette langue. Ses élèves, au nombre de 20 environ, quoique appartenant à des familles arméniennes, ne parlent que l'arabe et ne savent de l'idiome de leur pays d'origine que le peu qu'ils ont appris à l'école. Cette situation amène ce fait étrange que maître et élèves se sont fait, à l'usage des besoins de l'école, un langage de convention mi-partie arabe et arménien. Cette dernière langue est seule enseignée dans le *kouuttâb*. Les enfants lisent et écrivent avec assez de facilité ; mais comme ils ne savent entre eux tous que quelques mots d'arménien, ils ne comprennent nullement ce qu'ils ont lu ; et pourtant leur jeune intelligence paraît se développer à cette gymnastique inutile, car il est peu d'écoles en Égypte où l'on rencontre autant d'expression sur les figures et de vivacité dans les regards. »
- 63 De plus en plus, le fait de parler arabe – et ce qui semble être son corollaire, l'« oubli » de la langue arménienne – est compris comme le symptôme le plus flagrant de la perte d'identité. Ce jugement est d'abord porté par les Arméniens de l'extérieur, de Constantinople, de Smyrne <sup>47</sup>, avant d'être repris, bien plus tard, par les Arméniens d'Égypte eux-mêmes.
- 64 En 1891, un rapport du conseil communal objecte que la langue maternelle de la plupart des enfants n'est pas l'arménien, que l'arménien n'est pas parlé à la maison. Dès lors, il est inutile de leur proposer les programmes ambitieux qui combinent l'étude de l'arménien à un degré très poussé (étude de textes anciens et modernes) avec celle du français et d'autres matières encore. C'est un moyen, de la part des institutions communautaires et notamment du comité des écoles, de se disculper du peu de résultats obtenus, notamment pour ce qui a trait à la fréquentation de l'école. Les programmes restent toujours à l'état de projets, et la disproportion est tellement grande entre les idées que l'on a pour l'école et ce qui est finalement réalisé qu'on se demande s'il y a une réelle volonté de les appliquer. Les enfants des notables ne fréquentent pas l'école communautaire. Jusqu'où est-on prêt à aller et, pour le dire crûment ; combien est-on prêt à dépenser pour ce qui demeure, au fil des années, un établissement charitable ? Les intentions d'amélioration sont réelles et sincères, on le voit bien dans les nombreux rapports, mais elles se heurtent aux clivages sociaux très marqués, aux préjugés.
- 65 En 1899, devant l'état très négligé de l'école, des réformes sont à nouveau proposées, qui correspondent « aux exigences des émigrés » – tels sont les termes employés. Car, entre temps, la situation a changé. De nombreux migrants (nombreux au regard de la taille de la communauté) sont venus s'installer en Égypte à la suite des massacres qui ont eu lieu dans l'Empire ottoman entre 1894 et 1896. En 1907, sur 8 000 Arméniens recensés par l'administration communautaire, environ 4 000 ne sont arrivés en Égypte que depuis 1897, avec deux années pics, 1898 et 1908. Les immigrants, réfugiés pour la plupart, viennent donc doubler les chiffres de la communauté.

- 66 Dans un premier temps, les réfugiés sont accueillis, hébergés par la communauté. Qu'ils soient arménophones ou turcophones, ils ne parlent pas l'arabe. C'est tout naturellement que leurs enfants fréquentent l'école communautaire, gratuite pour les plus démunis, c'est-à-dire pour la majorité d'entre eux. La fréquentation de l'école est telle que bientôt se pose le problème de son agrandissement et de son transfert, l'emplacement dans le quartier de Darb al-Guinéna, au Caire, étant jugé incompatible avec les nouveaux critères d'hygiène. En 1907, grâce aux subsides de Boghos Nubar, une nouvelle école est fondée à Boulaq (où elle se trouve toujours). Pour donner une idée des chiffres, les élèves, qui étaient en 1854 entre 30 et 35 (12-14 garçons, 18-20 filles), puis 67 en 1865, seraient en 1886, d'après un rapport sur l'école, 14 garçons et 49 filles ; en 1887-1888, 66 (30 garçons et 36 filles) ; en 1888-1889, 89 (45 garçons et 44 filles) ; en 1902, 200 (120 au jardin d'enfants et 80 en primaire) et en 1906-1907, 281<sup>48</sup>.
- 67 Une partie de ces réfugiés est le produit des transformations produites dans l'Empire ottoman, notamment dans le domaine de l'éducation. Ils fournissent dès 1897 les professeurs (hommes et femmes) et directeurs des écoles « nationales » d'Alexandrie et du Caire, lis ont souvent fait leurs études primaires dans les écoles « nationales » de leurs lieux de naissance, ce qui souligne l'expansion et la vitalité de ce réseau d'écoles, du moins dans les villes. Leurs études ont bien souvent été complétées dans des collèges, notamment dans des collèges arméniens puis par l'enseignement, dans les mêmes écoles nationales. Ceux qui enseignent à Alexandrie ou au Caire à partir de 1897-1898 ont déjà, pour la plupart, acquis une expérience dans d'autres villes de l'Empire ottoman.
- 68 L'arrivée de ces nouveaux immigrants entre 1897 et 1907 ne contribue pas seulement à réveiller l'école communautaire et en particulier l'enseignement de l'arménien. Ils créent des écoles privées, trois entre 1897 et 1905, toutes trois mixtes. L'une de ces écoles a déjà 80 élèves en 1905-1906. De nombreuses autres s'ouvriront par la suite. L'arménien moderne y est enseigné, de même que l'histoire nationale, ce qui était par ailleurs prévu pour l'école communautaire depuis les années 1860 mais avait du mal à y être appliqué. Ils créent des associations, politiques, culturelles ou sportives, qui apportent leur contribution à la diffusion de la langue en favorisant l'émergence d'une vie sociale communautaire. Ils fondent aussi des journaux. Le premier journal, *Le Palmier-dattier – Armaveni* –, avait été créé bien des années avant, en 1865, mais n'eut que 4 numéros ; un second journal, fondé en 1889, *Le Nil – Neghos* – ne dura pas non plus. En revanche, entre 1897 et 1908, sous l'impulsion directe des nouveaux arrivants, une trentaine de titres paraissent. La plupart de ces journaux ont une durée de vie limitée par les moyens de leurs rédacteurs, qui cumulent souvent fonctions journalistiques, éducatives et politiques. Journaux d'information générale, satiriques, ils sont tous écrits en arménien « moderne ». Certains ne sont créés que dans des buts particuliers, par exemple pour contester la mainmise des notables sur les institutions communautaires, comme le fait un petit journal, *La Parole libre – Azad khosk* –, entre 1902 et 1906. Dans l'ensemble, les immigrants, ou du moins une partie d'entre eux, se montrent très remuants, jusque dans l'église où ils crient et tempêtent quand, pendant le service, le prêtre en vient à prononcer le nom du patriarche d'Istanbul, Mgr Ormanian. Bref, ils introduisent la contestation ouverte, les provocations là où la hiérarchie était respectée. Du même coup, ils retrouvent et aiguisent leur langue.
- 69 Au tournant du siècle, l'uniformisation de la langue est un processus achevé. Les journaux, les programmes de l'école, les comptes rendus de l'administration sont élaborés

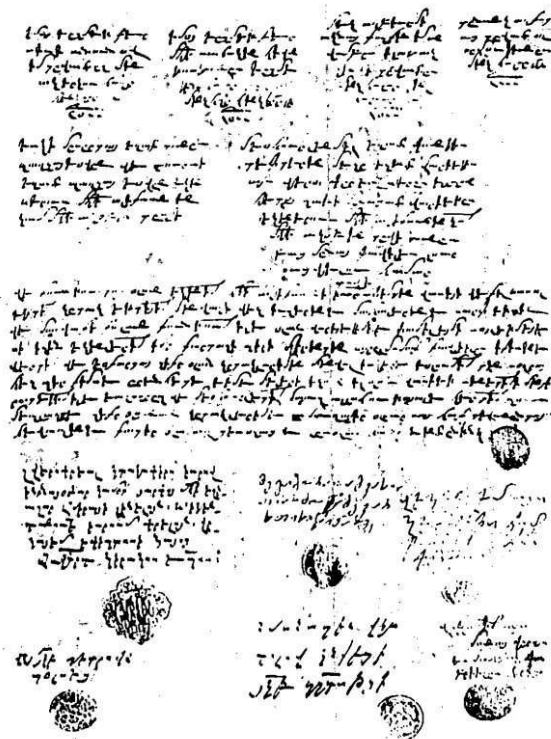
dans une même langue, qui est partagée tant à l'oral qu'à l'écrit par la quasi-totalité des Arméniens.

70 On a peine à penser que la situation aurait pu être autre. Pourtant, sans l'apport migratoire de la fin du siècle, sans la recomposition de la communauté qu'il opère, sans l'histoire qui le pousse vers l'Égypte, la langue aurait très bien pu connaître un tout autre destin.

## ANNEXES

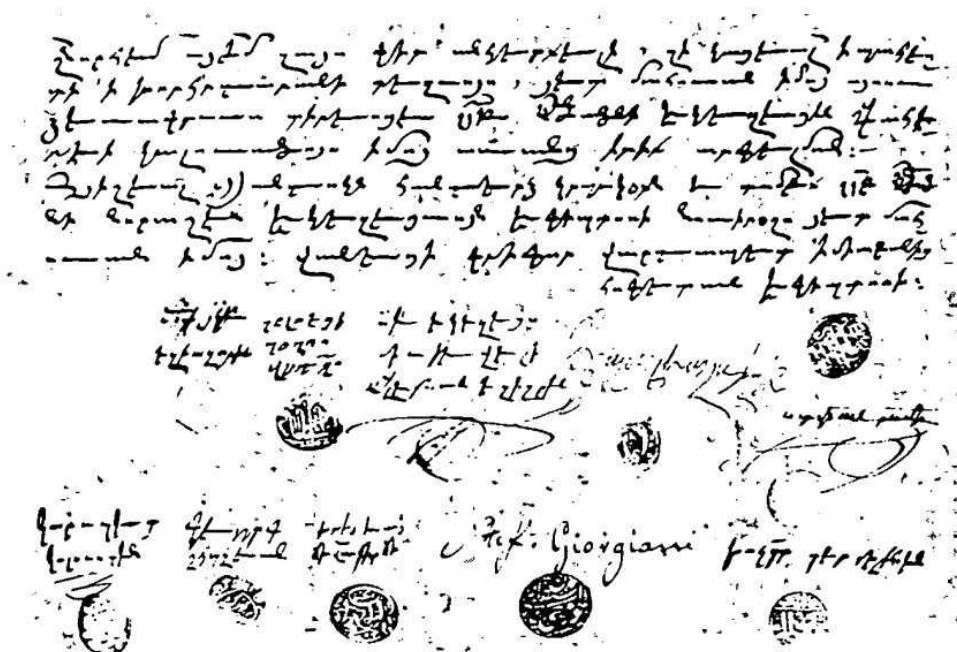
### I. Signatures et sceaux dans leur contexte

a) Signatures au bas du testament de Yeghiazar amira, rédigé en 1827, qui lègue [ses biens] non seulement à l'Église et aux ecclésiastiques du Caire, mais aussi au couvent Saint-Jacques de Jérusalem, au couvent Sourp Garabed de Mouch, à des églises de villages autour de Agn, sa ville d'origine, ainsi qu'à sa famille ou plutôt à sa maison puisque le testament attribue des sommes à des esclaves et à des employés. Les signataires garantissent l'authenticité du testament et sa conformité aux règles.



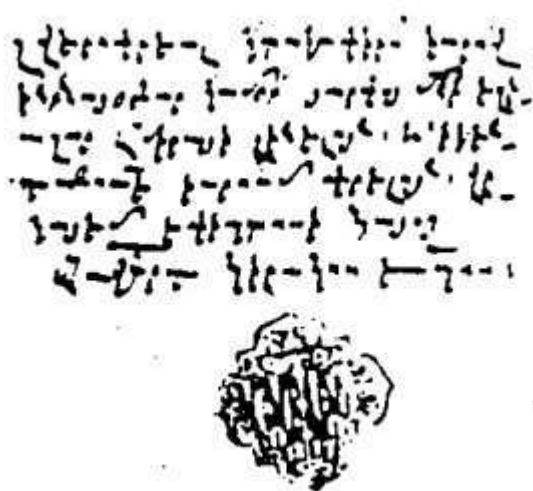
## I. Signatures et sceaux dans leur contexte (suite) :

b) Signatures au bas du testament de Krzikor de Van, Vartabed, de 1862, qui lègue un terrain au profit de la nation arménienne d'Égypte. Les signatures jouent le même rôle que dans l'exemple précédent.



## II. Les alphabets des signatures et des sceaux

a) Guiragos yebiskopos, prélat des Arméniens d'Égypte de 1825 à 1835, atteste que le testament de Yeghiazar amira, rédigé en 1827, l'a été de son vivant et de sa propre volonté. Sceau et signature en arménien.



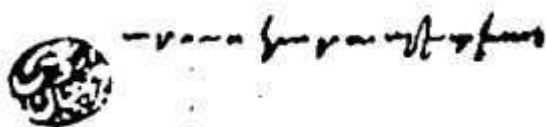
b) Kapriel yebiskopos, prélat des Arméniens d'Égypte, de 1835 à 1864. Sceau et signature en arménien.



c) Sdépan Kevorkian-Giorgiani, 1862. Sceau en caractères arabes, signature en lettres latines.



d) Arous Garabédian, 1864. Sceau en caractères arabes, signature en caractères arméniens.



Source : KARDACHIAN, op. cit., t. 2 ; a : p.37; b : p. 357 ; c : p. 82 ; d : p. 357.

### III. Différentes façons d'écrire les chiffres sur un même document : registre des mariages, 1826

#### Pour écrire la date

1) première ligne en haut à gauche : 25 janvier, chiffres arabes. (c.-à-d. chiffres utilisés en Occident) ;

2) trois dernières lignes en bas à gauche : date écrite à partir des lettres arméniennes qui possèdent une valeur numérique. 14 juin, 14 juin et 21 juin [les lettres arméniennes sont souvent utilisées pour noter la date. Cf. document V, Inscription-mémorial datée de 1828, 4 dernières lettres en bas à droite].

### Pour la comptabilité

3) colonne de droite : chiffres indiens (c.-à-d. chiffres en usage dans le Monde arabe) ; cf. document IV : testament de Yeghiazar amira, chiffres inscrits sous chaque « grappe » .  
Source Archives de la prélatrice arménienne (Armenins apostoliques) LeCaire

The image shows a handwritten document in Armenian script. It features several lines of text, with numbers written in a style characteristic of the Arabic world (Indo-Arabic numerals). A large number '3' is written in the top right corner. The text is organized into columns, with some lines ending in numbers like 25, 14, 21, 12, 10, and 10. The numbers are written in a way that suggests they are being used for accounting or record-keeping.

### IV. Présentation en « grappes » des éléments chiffrés : testament de Yeghiazar amira, 1827

Source KARDACHIAN, *op. cit.*, t. 2, p. 36.



### V. Inscription-mémorial (hichadagatan) apposée en 1828 sur le nouvel hospice fondé grâce aux neveux de Yeghiazar amira, Aleksan et Hagop Missakian

Texte – « I vayéloumn azcis hayots chinétsav hakedounes artiamp agntsi Missakian mahdessi Asdvadzadouri vortvots mahdessi Aleksan yèv mahdessi Hagop aghayits i hichadag dzenoghats yèv hamayn nentchétsélots i tevin 1277. »

L’année est celle du calendrier arménien. Elle correspond à 1828. Cf. aussi doc. IV, qui commence par « i tevin hayots » — en l’année des Arméniens.

Source KARDACHIAN, *op. cit.*, t. 2, p. 49.

Ի ԿԱՅԵԼՈՒՄԸ ԱԶԳԻՍԷԱՅ  
 ՈՅ ՉԻՆԵՑԱԿՆՈՑՏՈՒՆՍ  
 ԱՐԴԵԱՄԲ ՍԿԵՑԻ ՄԻՍԱԿԵՆ  
 ՄԷԻ ԱՅԱՏՈՒՐԻ ՈՐԴԻՌՈՅ ՄԷԻ  
 ԱԵ ԲՍԱՆ ԼՄԷԻ ՅՍԿՈՒ ԱՂԱՅ  
 ԹՅԻ ՅԻՉԱՍՍԱԿ ԵՆ ՈՂԱՅ  
 ԼՄԷԱՄԱՅՆ ԿՆ ԶԵՑԵԼՈՅ  
 Ի ԹՈՒԻՆ Խ Ռ Մ Զ Ե

VI. Abréviations : registre des décès, 1848, extrait

Abréviations pour mahdessi, 3e ligne (m-h-i), khavadja, 7e ligne (h-v-dj-j), sarraf, 2e ligne (s-r-f), amsagan, 15e ligne (a-m-s-g-n), mais aussi mois de l'année.

Source Archives de la prélatrice arménienne (Arméniens apostoliques), Le Caire.

1848 թվականի մահացածների ցուցակի օրագրի արձանագրությունները  
 1-ին խմբի մահացածների ցուցակի օրագրի արձանագրությունները 5  
 2-ին խմբի մահացածների ցուցակի օրագրի արձանագրությունները 17  
 3-ին խմբի մահացածների ցուցակի օրագրի արձանագրությունները 17  
 4-ին խմբի մահացածների ցուցակի օրագրի արձանագրությունները 22  
 5-ին խմբի մահացածների ցուցակի օրագրի արձանագրությունները 31  
 6-ին խմբի մահացածների ցուցակի օրագրի արձանագրությունները 15  
 7-ին խմբի մահացածների ցուցակի օրագրի արձանագրությունները 17  
 8-ին խմբի մահացածների ցուցակի օրագրի արձանագրությունները 25  
 9-ին խմբի մահացածների ցուցակի օրագրի արձանագրությունները 17  
 10-ին խմբի մահացածների ցուցակի օրագրի արձանագրությունները 17  
 11-ին խմբի մահացածների ցուցակի օրագրի արձանագրությունները 29  
 12-ին խմբի մահացածների ցուցակի օրագրի արձանագրությունները 12  
 13-ին խմբի մահացածների ցուցակի օրագրի արձանագրությունները 3  
 14-ին խմբի մահացածների ցուցակի օրագրի արձանագրությունները 10  
 15-ին խմբի մահացածների ցուցակի օրագրի արձանագրությունները 10  
 16-ին խմբի մահացածների ցուցակի օրագրի արձանագրությունները 19  
 17-ին խմբի մահացածների ցուցակի օրագրի արձանագրությունները 18



## NOTES

1. ALBOYADJIAN A, *L'Égypte et les Arméniens* (en arménien), Le Caire, 1960 ; TOPOUZIAN O. X., *Histoire de la colonie arménienne d'Égypte (1805-1952)* (en arm.), Yerevan, 1978 ; MAHÉ J.-P., « Les Arméniens et l'Égypte », *Le Monde copte* n 9, Paris, 1980.
2. ABRAHAMIAN A. C., *Brève esquisse de l'histoire des foyers d'émigration arméniens* (en arm.), vol; 2, Yerevan; 1967, p. 54. Le chiffre de 2 000 Arméniens au Caire, établi par Jomard pour la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, paraît, au vu de ce que l'on connaît par ailleurs, surévalué car il est antérieur à la première grande période d'immigration, entre 1810 et 1820.
3. Ce premier groupe est formé de quelques familles de sarraf qui viennent de Péra et Gâlata, comme le notent les registres de baptêmes, mariages et décès de la « nation des Arméniens catholiques d'Égypte » (*hazki Hayots oughaparats vor hyékibdos*). Il n'existe pas à cette date de registres pour les Arméniens apostoliques.
4. RAYMOND A., « The Role of the Communities (Tawa'if) in the Administration of Cairo in the Ottoman Period », *The State and its Servants, Administration in Egypt from Ottoman Times to the Présent*, Nelly Hanna éd., Le Caire, 1995 ;BRAUDE B. et LEWIS B. (eds), *Christians and Jews in the Ottoman Empire: the Functioning of a Plural Society*, 2 vol., Holmes &Meier, New York-Londres, 1982.
5. DJABARTI A., *Merveilles biographiques et historiques ou chroniques*, trad de l'arabe par Chefik Mansour bey, Abdulaziz Kahil bey, Gabriel Nicolas Nahil bey et Iskender Ammoun effendi , t. 9, 1896, p. 285.
6. Les Arméniens apostoliques, dans leurs registres, qualifient leur église d'« église des Arméniens » [*hayots yeguégheksi*]. Pour désigner les Arméniens catholiques, ils utilisent l'expression d'« Arméniens romains » (*hromeagan*).
7. Les Arméniens catholiques se désignent comme « orthodoxes » au sens étymologique du terme (*azk hayots oughaparrats*, nation des Arméniens « orthodoxes») et désignent les Arméniens apostoliques par l'adjectif *etchmiadzagan*, c'est-à-dire-ceux qui dépendent du Siège d'Etchmiadzine. Leurs premiers registres en Égypte datent de 1736-1737, ce qui témoigne de leur existence séparée dès cette date. Il semble qu'il y ait eu un *modus vivendi* entre les deux « nations » arméniennes puisque les Arméniens apostoliques « laissent » les Arméniens catholiques administrer leurs propres sacrements lors des baptêmes, mariages et décès, alors que du point de vue officiel, seule l'église arménienne (apostolique, grégorienne) est reconnue par les autorités ottomanes, On ne peut toutefois savoir si un contrôle, ne s'exerçait pas malgré tout sur les catholiques, comme celui que signale, pour Alep, B. HEYBERGER, citant un chroniqueur capucin qui écrit en 1796 : « Lorsqu'il naît des enfants à ce peuple arménien latin, les Prêtres Hérétiques de cette nation, pour ne pas perdre leurs droits stipulés avec les Prêtres catholiques, y courent aussitôt, les baptisent et les confirment successivement. Ils observent la même chose à leur sépulture ». Les archives de l'église arménienne apostolique ne commencent qu'en 1826. De cette date à 1830, année de la reconnaissance officielle du *millet* catholique, on n'y trouve aucune marque de contrôle ou de conflit de ce type. Cf. HEYBERGER B., *Les Chrétiens du Proche-Orient au temps de la réforme catholique*, École française de Rome, 1994, p. 389.
8. Quand on examine les archives, on perçoit très bien, même sur des groupes très petits, comment se produit et se reproduit la séparation, comment se délimitent les frontières. Celles-ci ne reposent pas simplement sur des différences de doctrine, de foi. Ces différences se traduisent socialement par des comportements, des alliances, des réseaux de sociabilité préférentiels.
9. La Constitution de la nation arménienne, ou Règlement du *millet* arménien, proposait une réforme interne de l'administration communautaire. Cette réforme était importante puisqu'elle instaurait à l'intérieur de la communauté un régime de représentation plus élargi, plus « démocratique », sans toutefois rien changer à la place ou au rôle de la communauté, millet ou

nation, dans le système politique ottoman. Applicable uniformément à toutes les communautés arméniennes de l'Empire ottoman, considérées comme provinces, hors de Constantinople, elle le fut en Égypte dès 1864, au terme d'élections organisées en avril-mai 1864. L'article 98 – « Les conseils provinciaux doivent être constitués d'après l'organisation des Conseils de l'Administration centrale. Ils auront les mêmes attributions et les mêmes devoirs » – était donc mis en pratique en Égypte un an seulement après l'application des mesures de ce texte aux provinces centrales de l'Empire. Voir *Constitution de la nation arménienne*, 1863, version française, s.d, s.e.

10. C'est le cas par exemple du terme *ispitalia*, transcrit également sous la forme *isbitaria*, qui est utilisé dans les registres paroissiaux de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, en alternance avec celui de *hokedoun*, mais aussi *hivantanots* en arménien, pour désigner l'hospice communautaire et qui est traduit d'après le dictionnaire turc-français de Ch. Samy-Bey FRASCHERY, Constantinople, 1885, par « hôpital, Se dit surtout des hôpitaux de charité appartenant aux communautés grecque, arménienne, etc. »

11. Il faut entendre ici Constantinople et Smyrne, car les provinces centrales peuvent elles aussi présenter le même « retard ».

12. Pratiquement toutes les remarques qui touchent aux usages linguistiques des Arméniens dans l'Empire sont empruntées à NICHANIAN M., *Âges et usages de la langue arménienne*, éd. Entente, Paris, 1989. En espérant que les argumentations de ce livre très fouillé, très « écrit » également, qui rend minutieusement compte de la complexité des situations linguistiques, de leur histoire, ne seront pas déformées par la nécessaire simplification d'un résumé.

13. M. NICHANIAN, p. 243, signale que « les Arméniens entièrement turcophones (...) n'entendent plus la langue arménienne que pendant les offices religieux, en *grabar* ».

14. MECERIAN M., *Histoire et institutions de l'église arménienne. Évolution nationale et doctrinale, spiritualité, monachisme*, Beyrouth, 1965, p. 199, note également l'existence d'une « littérature spirituelle en paroles turques mais en caractères arméniens. (...) C'était une nécessité car, dans les régions occidentales de l'Empire ottoman, les Arméniens avaient perdu l'usage de la langue arménienne, ainsi que les populations grecques d'Anatolie et de Thrace qui parlaient turc et écrivaient en caractères grecs, comme aussi les chrétiens de Syrie qui écrivaient leur littérature liturgique et même spirituelle en langue arabe mais en caractères syriaques. »

15. NICHANIAN M., dans la note 48, p. 279, remarque que « le vol. II du *Dictionnaire de l'Abbé Mekhitar* (Venise, 1769), tout en se voulant un dictionnaire arménien vulgaire-*grabar*, contient un très grand nombre de mots turcs, qui étaient donc considérés comme taisant partie intégrante de l'arménien vulgaire ».

16. NICHANIAN M., *op. cit.*, p. 256-257.

17. TOLEDANO E. R., *State and Society in Mid-Nineteenth Century Egypt*, Cambridge University Press, Cambridge, 1990, p. 158 : « it was only in 1858, during the reign of Said pasa, that the administration was ordered to switch to Arabic. However, the same archival collections demonstrate that the process was slow and that Turkish did not give way to Arabic until the reign of Ismail ».

18. TOLEDANO E. R., *op. cit.*, p. 158 : « Perhaps the strongest characteristic of the Ottoman-Egyptian elite at the time was the use of Ottoman turkish both for communicating and governing. (...) But Turkish was not merely an administrative language. It was much more than that, as all live languages are. It was the language in which Ottoman-Egyptians thought, communicated and socialized. If you could not laugh at a good inside joke told in Turkish, with puns and all, you simply could not belong. (...) The formation of group solidarity in such a cultural milieu – mostly but non exclusively among men – made knowledge of Ottoman Turkish a *sine qua non* ».

19. TOLEDANO E. R., *op. cit.*, p. 79 : « Incidentally, when letters were written in Armenian for secrecy, they could be read only by an Armenian ».

20. KARDACHIAN, *Documents pour l'histoire des Arméniens d'Égypte* (en arm.), Venise, 1986, t. 2, p. 70 et 72.
21. -AGHAZARM N., *Notes sur la colonie arménienne d'Égypte* (en arm.), Le Caire, 1911, p. 93-94.
22. KARDACHIAN, *op. cit.*, t. 2, p. 74
23. ALLEAUME G., « Les sources de l'histoire économique de l'Égypte moderne aux Archives nationales du Caire » *Annales islamologiques* 1993, Ifao, Le Caire. Le type d'écriture (en dehors de la langue), la présence de sceaux, la présentation en grappes pour la comptabilité, dans les documents que propose l'auteur en fin d'article, sont des éléments que l'on retrouve à l'identique sur les pièces administratives arméniennes de la même époque, mais aussi sur des documents provenant de la communauté juive du Caire, tel l'acte de propriété d'un terrain acheté à cette dernière, sur lequel a été construite l'église de la Mère de Dieu en 1839, et bien que cet acte soit rédigé en caractères hébraïques.
24. Document photographié dans l'ouvrage de APRAHAMIAN V. A., *Les corporations arméniennes du Caucase, XVIII<sup>e</sup>-début du XX<sup>e</sup> siècle* (en arm.), Yerevan, 1971; p. 190,
25. *Azk*, dans le testament en arménien de Yeghiazar amira; en 1827; *millet*, en turc; dans le testament de Garabed *agha* Kalousd, qui date de 1854, terme qui est à comprendre dans le même sens que celui de *azk* et pas dans celui, plus institutionnel et politique, qu'il ne prendra que par la suite. La « nation » c'est à la fois la communauté dans laquelle on vit (communauté à laquelle Garabed *agha* Kalousd demande qu'il ne soit pas' pose de scellés sur sa maison à sa mort) et c'est aussi l'ensemble des Arméniens auquel on sait que l'on appartient.
26. *Colophons of Armenian Manuscripts, 1301-1480. A Source for Middle Eastern History*, selected, translated and annotated by Avedis K. Sanjian, Harvard University Press, Cambridge, Massachusetts, 1969, cf. Appendix F : Glossary of Foreign Terminology, "mahdasi: derived from arabic makdasi or mukaddasi, holy, sacred, sanctified(,) the term was used by Armenians as an epithet for individuals who performed the pilgrimage to the Holy Places in Jérusalem».
27. SANJIAN A., *op. cit.*, p. 21-29 et cf. Appendix F : « The word *gharib* is borrowed from arabic *gharib*, stranger, foreigner, alien; those living abroad, those away from home, émigrés ».
28. SANJIAN A., *op. cit.*, p. 29, cite également pour des périodes bien antérieures, des menaces équivalentes; voir aussi KEVORKIAN R. H., MAHÉ J. P., *Arménie : 3 000 ans d'histoire*, Marseille, 1988 : évoquant des exemples postérieurs au Xe siècle, les auteurs précisent p. 48 que « les formules de malédiction sont souvent énergiques et pittoresques, impliquant les pires réprouvés de la Bible (...) et appelant à la rescousse les plus hautes autorités de l'église (..) ». Dans l'hypothèse où le contrevenant ne serait pas arménien, on ajoute aussi des imprécations en arabe ou en turc ».
29. À laquelle s'ajoute leur statut (en turc), quand il s'agit d'esclaves. Ex : esclave/ concubine éthiopienne - *habech djariyé* - ; esclave géorgienne d'Arménie - *gurđji erménissi djariyé*. Les enfants issus de ces unions sont parfois désignés par la « nation » de leur mère, comme : Haroutioun, neveu « éthiopien » de Garabed de - Van - *Vantsi Garabedi habech yeghpor vorti Haroutioun* - mais c'est loin d'être le cas le plus courant. L'importance d'avoir une descendance et surtout un héritier mâle, comme on le voit en particulier dans l'ouvrage de AHARONIAN A., *Les Anciennes croyances arméniennes*, Parenthèses, Roquevaire, 1980, p. 15, fait que la plupart de ces enfants sont soit désignés comme adoptés, soit désignés d'emblée comme des enfants légitimes.
30. Par exemple, à la suite du décès d'un père et du remariage de la mère, le statut de l'enfant vis-à-vis du nouvel époux de la mère comme dans cet acte de 1830, qui inscrit le décès d'Avedik, fils de feu Mazlem (*hanqoutsial mazlemi vort*) et dont le beau-père (*khort hayr*) est Hovsep le coutelier (*tchakedje Hovsep*).
31. Cf. RAYMOND A., *Artisans et commerçants au Caire au VIII<sup>e</sup> siècle*, t.1, p.215, note la grande richesse des métiers et l'« extrême division du travail. Un dicton bien connu relevait à ce sujet que « celui qui vend le tarbouche ne vend pas le gland ». Les métiers dans les registres apparaissent toujours dans ce qui fait leur spécialisation technique, leur savoir-faire, et ils sont

déclarés par les individus. Pour les métiers autour de la bijouterie, on distingue ainsi des *vosguentch* - en arménien -, mais aussi des *kouyoumdji*, *djévahirdji*, *uzukdji*, *djiladji*, *sadekiar*, *mekhlaidji*, *foyardji*, pour n'en citer que quelques-uns.

32. Comme le montre par exemple le dictionnaire Sami FRASCHERY évoqué précédemment. Le terme de *mutevelli*, défini dans ce dictionnaire par : « homme désigné par le donateur pour administrer les biens laissés par lui pour une œuvre de piété et qui en reçoit l'excédent », est utilisé dans le même sens dans les documents arméniens.

33. C'est le cas d'une lettre adressée par Jérusalem au prélat d'Égypte, en 1844, qui lui réclame le revenu des fondations pieuses (*vakhf*) qui doit légalement être attribué au Siège de Jérusalem mais que les Arméniens d'Égypte conservent. Lettre citée par KARDACHIAN, *op. cit.*, vol. 2, p. 67.

34. Dans le dictionnaire français-arménien de NÉANDRE, (Norayr) de Byzance, Constantinople, 1884, le terme « fondation pieuse » est traduit littéralement (*parébachdon himnatroutiour*) mais on lui accole le terme en turc, caractères arméniens, *vaqef*, en italiques. Ce détail souligne que le terme en turc était d'utilisation fréquente. L'adjonction du terme usité en turc procède de la nécessité, évoquée plus haut à partir de l'ouvrage de M. NICHANIAN, de rendre plus compréhensibles certains termes désormais donnés en arménien.

35. S. FRASCHERY, *op. cit.*, p. 1131. Le terme de *nafagha* des documents vient de *nafaqa*, S. FRASCHERY, « Dépense faite pour la nourriture et les autres nécessités de la vie, pension alimentaire ». Dans le testament de Yeghiazar *amira*, ce terme qualifie la somme d'argent laissée à sa femme pour qu'elle subviene à ses besoins. C'est un terme dont Sanjian dit dans son *op. cit.*, Appendix F. Glossary of Foreign Terminology, « cf, arabic *nafaka*, expenditure, fortune, money. It is used (here) in the sense of means of livelihood ».

36. Les titres de *bey*, *amira*, *agha* suivent le nom, tandis que celui de *baron* le précède. Ex. : Yeghiazar *amira*, Sdépan *bey*, Hagop *agha*, baron Movsès.

37. En 1828, « *mahdessi* Elisabeth *khatoun* de Tiflis meurt » *Tiflistsi mahdessi Yeghisapet khatoun hankiav* ; ce titre est encore utilisé en 1664 : « *mahdessi* Anna *khatoun* de Jérusalem est morte à environ 65 ans » - *yerosaghematsi mahdessi anna khaton hankiav ipr 65 amats*. Le terme de *doudou* est également employé pendant toute cette période. Le dictionnaire REDHOUSE, *A turkish and english lexicon*, printed for the American Mission by A. H. Boyadjian, Constantinople, 1890, le définit ainsi : « du persan touty, 1- a parrot, 2 - a dame, an inferior lady, especially an armenian lady ». En 1864, « décès de la vieille [*antika*, s'utilise fréquemment dans les registres] Serpouhi *doudou* de Constantinople à l'âge de 75 ans environ » - *bolsetsi antika serpouhi doudou hankiav ipr 75 amats*,

38. NICHANIAN M., *op. cit.*, p. 285.

39. À la fois par les registres (de baptêmes, mariages, décès) qui mentionnent ces maîtres d'école (*varjabed*) mais aussi par KARDACHIAN, *op. cit.*, t. 2, p. 317s., qui cite des sources, notamment comptables (des salaires versés) dont il n'y a plus trace maintenant. Leurs origines géographiques sont très variées. En 1828, *mahdessi* Mikael Manouguian, de Constantinople, se trouve au Caire où il enseignera de 1828 à 1855 environ ; un peu avant les années 1840, un autre maître d'école, originaire de Diarbékir, nommé Garabed, s'installe au Caire ; de 1840 à 1848, un maître appelé Bedros - *diratsou Bedros varjabed* - s'y trouve également ; on ne connaît pas son origine géographique ; et vers 1850, l'on trouve *varjabed* diratsou Sdépan, de Constantinople.

40. Lettre citée par KARDACHIAN, *op. cit.*, p. 319, envoyée au journal *Archaloy Araradian* le 24 mars 1842.

41. Dès sa parution, en 1840, l'Aube de l'Ararat - *Archaloy Araradian* - recevait d'un correspondant à Alexandrie une rubrique régulière, plutôt de nature politique et économique, sur l'Égypte. Y étaient traités par exemple la politique des vice-rois, les mouvements des navires, le prix des grains en Égypte, etc.

42. Les statuts de la Société du Siunik - *Siuniats enguéroutioun* -, publiés en 1841 dans le journal *Archaloy Araradian* n° 47, juillet 1841, justifient ainsi le choix de sa dénomination : « Ce nom de la

Société, Société de Siunie ou Siunik, a été jugé digne, en mémoire des écoles célèbres qui ont fleuri dans la région du Siunik et qui ont atteint une renommée particulière au Ville siècle au temps de nos Saints Traducteurs Sahag et Mesrob. » Cette Société avait été fondée en 1841. Elle avait pour seul but, comme il est dit dans ses statuts, « le progrès scientifique de la nation arménienne et spécialement le collège Sourp Mesrobian de Smyrne, en fournissant des livres et instruments apportés d'Europe et en nommant de nouveaux professeurs, spécialement pour la géographie, la physique, l'algèbre et le dessin », La souscription annuelle était de 50 *ghourouch* la part. La même année, unetournée pour récolter des fonds était également organisée en Perse (à Tabriz en particulier).

43. C'est le cas par exemple des termes *azkaser*, *azkasiroutioun* (patriote, patriotisme, litt. celui qui aime sa nation) ou *ousoumnaser*, *ousoumnasiroutioun*, pour ceux qui encouragent l'éducation par les dons aux écoles, la construction d'écoles ; on retrouve ces termes sur les pierres tombales en Égypte aux alentours des années 1850.

44. *Arcbaloys Araradian*, 28 Janvier 1861, Smyrne.

45. Minutes du conseil communal, 20 mars 1868.

46. DOR E., *L'Instruction publique en Égypte*, Paris, 1872, p. 204 ; le seul Meguerditch qui enseigne à l'école dans les années 1870 est originaire de Constantinople ; cf. KARDACHIAN, *op. cit.*, t. 2, p. 419. Quand Dor parle de *kouttâb*, il faut entendre école primaire.

47. Journal *Dzaghiq*. 1862, cité par KARDACHIAN ; *op. cit.*, p. 317 s.

48. KARDACHIAN, *op. cit.*, t. 2. p. 469.

---

## INDEX

**Mots-clés** : Arméniens, linguistique, minorités

## AUTEUR

ANNE LE GALL-KAZAZIAN

Cedej